



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Nomination du rapporteur

Décision GF/B22/DP1 :

Simon Bland du Groupe constitutif du Royaume-Uni et de l'Australie est nommé rapporteur de la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Approbation de l'ordre du jour

Décision GF/B22/DP2 :

L'ordre du jour de la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (GF/B22/1, révision 1), tel qu'amendé, est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Approbation du rapport de la vingt-et-unième réunion du Conseil

Décision GF/B22/DP3 :

Le rapport de la vingt-et-unième réunion du Conseil d'administration (GF/B22/2) est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Mise en œuvre de la nouvelle architecture des subventions pour les activités de renforcement des systèmes de santé

Décision GF/B22/DP4 :

Afin de tenir compte d'une modification technique affectant la politique de demande et de gestion de subventions afin d'aligner le financement des interventions transversales de renforcement des systèmes de santé par le Fonds mondial sur la nouvelle architecture du Fonds approuvée lors de la vingtième réunion (GF/B20/DP31) du Conseil d'administration, le Conseil décide de ce qui suit :

1. Chacune des propositions demandant un financement du Fonds mondial peut concerner une des trois composantes suivantes : VIH/sida, tuberculose ou paludisme. Elle peut également concerner les demandes d'appui au renforcement transversal connexe des systèmes de santé (axé sur les approches et les interventions à l'échelle du système profitant à plusieurs des composantes précitées) (« composante de renforcement transversal des systèmes de santé »).
2. Le Conseil d'administration rappelle que les candidats sont encouragés à intégrer les demandes de financement des interventions de renforcement des systèmes de santé aux composantes maladie pertinentes, dans la mesure du possible. Ces interventions seront évaluées par le Comité technique d'examen des propositions en même temps que la composante maladie concernée. Le Conseil précise que la composante de renforcement transversal des systèmes de santé concerne les activités qu'il est, par essence, plus approprié de mener de manière transversale ou pour plusieurs maladies. Lorsqu'ils soumettent une demande de financement pour ces interventions transversales de renforcement, les candidats doivent encore expliquer comment ils prennent en considération les contraintes identifiées liées aux systèmes de santé et qui font obstacle à une plus forte réduction de la charge de morbidité du sida, de la tuberculose et du paludisme.
3. Le Comité demande au Secrétariat d'évaluer les financements accordés aux propositions de renforcement transversal des systèmes de santé, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte au Comité de la politique et de la stratégie dans le cadre des indicateurs de résultats clés pour le financement du renforcement des systèmes de santé.
4. Le Conseil d'administration demande au groupe de travail sur l'admissibilité, le partage des coûts et l'établissement des priorités (conjoint au Comité du portefeuille et de la mise en œuvre et au Comité de la politique et de la stratégie) d'élaborer des critères spécifiques aux demandes de subventions au titre du renforcement transversal des systèmes de santé, dans le cadre du

mécanisme d'admissibilité et d'établissement des priorités qui sera soumis à l'approbation du Conseil, en vue du lancement de l'appel à propositions de la série 11.

5. Les politiques et les décisions du Conseil d'administration s'appliquant aux propositions et aux subventions pour les trois maladies concerneront également les propositions et les subventions pour la composante de renforcement transversal des systèmes de santé. La décision du Conseil relative aux dispositions de transition pour l'examen de l'architecture (GF/B20/DP31) s'appliquera aux propositions et aux subventions pour cette même composante de renforcement transversal, sous réserve des amendements énoncés à l'annexe 2 du rapport présenté par le Comité de la politique et de la stratégie à la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (GF/B22/4).

6. Les aspects de la décision du Conseil d'administration relative à l'approche stratégique de renforcement des systèmes de santé (GF/B16/DP10) en lien avec les demandes de financement « d'interventions transversales de renforcement des systèmes de santé » (en particulier les paragraphes 3 et 4) et/ou incompatibles avec la présente décision sont annulés.

7. Cette décision ne modifie en rien la portée du soutien du Fonds mondial aux activités transversales de renforcement des systèmes de santé et ne crée pas de nouvelle fenêtre de financement pour ces activités.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

**Plateforme de financement des systèmes de santé :
Projet pilote pour les demandes de financement fondées sur les stratégies nationales
de santé évaluées conjointement**

Décision GF/B22/DP5 :

Le Conseil d'administration :

1. note que suite à la décision du Conseil relative à la Plateforme de financement des systèmes de santé (GF/B21/DP5), le Comité de la politique et de la stratégie a approuvé le principe de la conception d'un projet pilote (le « Projet pilote ») dans 4 ou 5 pays pour l'option 2 de la voie 2 ;
2. précise que le Projet pilote sera mené conformément à la décision du Conseil d'administration relative à la « Mise en œuvre de la nouvelle architecture de subventions pour les activités de renforcement des systèmes de santé » adoptée lors de sa vingt-deuxième réunion ; et
3. autorise le Secrétariat à déroger si nécessaire aux politiques et aux procédures en place mais dans le cadre des paramètres décrits dans le document « *Health Systems Funding Platform - Pilot for funding requests based on jointly assessed national health strategies* » (Plateforme de financement des systèmes de santé – Projet pilote pour les demandes de financement sur la base des stratégies nationales de santé évaluées conjointement) (GF/PSC14/04) présenté à la 14^e réunion du Comité de la politique et de la stratégie aux fins de mettre en œuvre le Projet pilote.

Le Conseil d'administration relève que les éventuelles exceptions aux politiques et aux procédures en place faites en relation avec le Projet pilote s'inscriront dans la logique du document-cadre du Fonds mondial, y compris le principe selon lequel le Fonds mondial soutient les activités qui aident les systèmes de santé à surmonter les obstacles à la réduction de la charge de morbidité du sida, la tuberculose et le paludisme.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Procédure de nomination et d'élection du Président et du Vice-président du Conseil d'administration

Décision GF/B22/DP6 :

Le Conseil d'administration approuve les amendements suivants à la procédure de nomination et d'élection du Président et du Vice-président du Conseil d'administration :

1. Le Président et le Vice-président en titre du Conseil d'administration lanceront la procédure de nomination trois mois avant la réunion du Conseil à laquelle l'élection est programmée.
2. Toute personne nommée par un groupe constitutif ayant droit de vote et présentant les qualités stipulées dans le mandat du Président et du Vice-président du Conseil d'administration, pourra présenter sa candidature.
3. Le Président et le Vice-président du Conseil d'administration deviendront, au moment de l'élection, membres de droit du Conseil pendant la durée de leur mandat. Ils seront indépendants de tout groupe constitutif et n'auront pas le droit de vote.

Ces amendements sont énoncés dans les extraits des statuts, des principes de fonctionnement du Conseil d'administration et du mandat révisés du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration figurant à l'annexe 4, révision 1, du rapport du Comité de la politique et de la stratégie présenté à la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (GF/B22/4).

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Groupe technique de référence en évaluation – Questions connexes

Décision GF/B22/DP7 :

1. Le Conseil d'administration prend acte des travaux du sous-comité du Comité de la politique et de la stratégie sur le suivi de l'évaluation à cinq ans et l'avenir du Groupe technique de référence en évaluation créé en mai 2009. Il remercie également ce Groupe pour son engagement dans cette réflexion.
2. Afin de garantir au Groupe technique de référence en évaluation des ressources, des compétences, une indépendance et une crédibilité suffisantes pour donner des avis au Conseil d'administration et à ses comités en matière de suivi et d'évaluation, le Conseil d'administration approuve le mandat, la composition et les procédures révisés pour ledit Groupe (tels qu'énoncés à l'annexe 5 du rapport du Comité de la politique et de la stratégie présenté à la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (GF/B22/4).
3. Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Mme Ruth Levine du Groupe technique de référence en évaluation en avril 2010. Il note également que le mandat de deux autres membres du Groupe, Mmes Lola Dare et Atsuko Aoyama, est sur le point d'expirer et décide de le proroger jusqu'à fin février 2011.
4. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat et au Comité de la politique et de la stratégie de lancer la procédure de nomination de nouveaux membres du Groupe technique de référence en évaluation, afin que tous les postes soient pourvus et approuvés par voie électronique par le Conseil d'ici fin février 2011.
5. Le Conseil d'administration demande au Groupe technique de référence en évaluation d'inclure dans le rapport annuel pour 2011 qu'il présentera au Conseil d'administration une évaluation sur son indépendance et sur celle de son équipe d'appui, dans le cadre des dispositions administratives en place et, au besoin, de formuler des recommandations de changement.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Examen de la politique sur l'admissibilité et le partage des coûts

Décision GF/B22/DP8 :

Le Conseil d'administration fait référence à la décision prise lors de sa seizième réunion pour examiner les critères de niveau de revenu et de partage des coûts aux fins de déterminer l'admissibilité pour un financement (GF/B16/DP18).

Le Conseil d'administration reconnaît les progrès réalisés par le groupe de travail conjoint du Comité du portefeuille et de la mise en œuvre et du Comité de la politique et de la stratégie (le « groupe de travail conjoint ») dans l'examen des critères précités et des règles d'établissement des priorités qu'il convient d'appliquer lorsque les ressources sont insuffisantes pour financer toutes les propositions approuvées (« règles d'établissement des priorités »).

Le Conseil d'administration est conscient de la complexité de cet examen et admet que le groupe conjoint doit approfondir son analyse afin de présenter des options définies plus clairement au Comité du portefeuille et de la mise en œuvre et au Comité de la politique et de la stratégie qui les étudieront lors d'une réunion conjointe en mars 2011.

Le Conseil d'administration demande au Comité du portefeuille et de la mise en œuvre et au Comité de la politique et de la stratégie de lui présenter, à sa vingt-troisième réunion, des recommandations fondées sur les conclusions de son examen des critères de niveau de revenu et de partage des coûts et des règles d'établissement des priorités.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Amendement à la Politique d'assurance qualité pour les produits pharmaceutiques

Décision GF/B22/DP9 :

Le Conseil d'administration approuve l'amendement à la politique d'assurance qualité pour les produits pharmaceutiques et son nouvel énoncé, tels qu'exposés à l'annexe 1 du rapport du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché présenté à la réunion du Conseil (GF/B22/11, révision 1) (« la politique d'assurance qualité »).

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat d'expliquer par écrit aux bénéficiaires des subventions les implications de la fin de l'exception temporaire et les modifications des critères d'admissibilité pour l'évaluation des produits pharmaceutiques finis par le Comité expert d'évaluation, comme spécifié dans la politique d'assurance qualité.

Le Conseil d'administration demande à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) d'étudier la possibilité d'une évaluation des produits dans le cadre du programme de présélection de l'OMS, dans les situations où ces produits pourraient n'avoir qu'une pertinence géographique limitée.

Le Conseil d'administration confirme que, faisant suite à sa demande formulée lors de sa vingt-et-unième réunion (GF/B21/DP16), le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché a examiné le processus permettant au Comité expert d'évaluation d'étudier les cas exceptionnels et le juge satisfaisant.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Politique d'assurance qualité pour les produits de diagnostic

Décision GF/B22/DP10 :

Le Conseil d'administration approuve la politique d'assurance qualité pour les produits de diagnostic énoncée à l'annexe 2 du rapport du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché présenté à la réunion du Conseil (GF/B22/11, révision 1).

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de travailler avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à la conclusion d'un accord en vertu duquel cette dernière gèrera l'évaluation technique des produits de diagnostic, y compris, si cela est pertinent, la constitution d'un Comité expert d'évaluation pour les produits de diagnostic, tel que décrit dans la politique d'assurance qualité pour les produits de diagnostic.

Le Conseil d'administration demande également au Secrétariat de réfléchir avec l'OMS à des mesures garantissant que les récipiendaires principaux achètent des tests de diagnostic rapide du paludisme fonctionnant comme il se doit et demande au Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché de rendre compte de la situation au plus tard à la vingt-quatrième réunion du Conseil.

L'incidence de cette décision sur le budget de fonctionnement 2011 s'élève à 675 000 dollars US pour la fourniture de services techniques liés au cadre de test. Le budget de fonctionnement proposé pour 2011 ne tient pas compte de cette somme.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Accélération du passage aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) à dose fixe

Décision GF/B22/DP11 :

Le Conseil d'administration note que les directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)¹ donnent nettement la préférence aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) à dose fixe plutôt qu'aux formulations en co-blister.

Le Conseil d'administration demande au Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché de lui présenter des recommandations, lors de sa vingt-troisième réunion, concernant l'adoption de CTA à dose fixe par les bénéficiaires des financements du Fonds mondial.

Le Conseil d'administration demande aussi au Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché d'analyser les mesures supplémentaires qui permettraient d'accélérer la transition vers les combinaisons à dose fixe pour les médicaments destinés à lutter contre le VIH et la tuberculose et de présenter ses recommandations lors de la vingt-quatrième réunion du Conseil.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat

¹ WHO Guidelines for the Treatment of Malaria (OMS, Directives pour le traitement du paludisme, Deuxième édition) (2010). http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241547925_eng.pdf



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

**Direction des comités :
Président du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché**

Décision GF/B22/DP12 :

Le Conseil d'administration approuve la nomination d'Oliver Sabot, du Groupe constitutif des fondations privées, comme Président du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché, à compter de la date de la présente décision jusqu'à l'ajournement de la première réunion du Conseil d'administration de 2011. Il remplace ainsi le président sortant, M. Dai Ellis.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables : durée de la phase 1

Décision GF/B22/DP13 :

Le Conseil d'administration renvoie à sa précédente décision concernant l'évaluation de la phase 1 du Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables (AMFm) (GF/B20/DP24) et remarque que le financement de cette phase s'inscrit actuellement dans un programme de 24 mois.

Le Conseil d'administration prend acte du décalage qui touche le début de la phase 1 de l'AMFm et de la nécessité de garantir une évaluation permettant de fonder une décision quant à son avenir en tant que ligne d'activité. Il décide donc de prolonger de six mois la période de mise en œuvre de la phase 1 de l'AMFm et demande au Comité ad hoc de l'AMFm, lors de sa deuxième réunion en 2012, de présenter au Conseil d'administration une recommandation préconisant l'élargissement, l'accélération, la modification, l'arrêt ou la suspension de cette ligne d'activité.

Le Conseil d'administration donne pouvoir au Secrétariat de travailler avec les pays et les récipiendaires principaux concernés pour prolonger les subventions en question et y apporter toute autre modification qui résulterait du prolongement de la phase 1 de l'AMFm. Il décide également qu'aucun financement supplémentaire n'est réservé aux interventions d'appui de la phase 1 et que les pays ainsi que les récipiendaires principaux devront planifier leurs activités en conséquence.

La prolongation de six mois s'appliquera également aux activités de l'unité AMFm. Au regard des taux budgétaires actuels, un montant supplémentaire de 1,6 million de dollars US sera nécessaire en 2012, hors honoraires pour l'évaluation indépendante. La prolongation de six mois devrait entraîner en 2012 une augmentation de 108 000 dollars US des honoraires pour l'évaluation indépendante, qui couvrira les frais de personnel supplémentaires, l'inflation et les hausses de salaires.

La prolongation de six mois entraînera vraisemblablement une baisse en 2011 des honoraires des contrats de collecte de données d'évaluation. Toutefois, les dépenses évitées en 2011 seront effectuées en 2012. Les coûts réels de la collecte de données seront connus lorsque les contrats avec les entreprises chargées de cette collecte seront finalisés. Le Conseil d'administration note que ces coûts pourraient représenter une charge supplémentaire ou une économie pour le budget de collecte de données d'évaluation, estimé à 3,9 millions de dollars US. Tout coût supplémentaire au budget de collecte de données d'évaluation sera présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Reconnaissance de la contribution de l'ambassadeur Richard C. Holbrooke

Décision GF/B22/DP14 :

Le Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme fait part d'une vive émotion et d'une profonde tristesse face à l'annonce du décès prématuré de l'ambassadeur Richard C. Holbrooke.

En tant qu'ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies, puis plus tard en tant que Président fondateur de la Coalition mondiale des entreprises contre le sida, M. Holbrooke a joué un rôle déterminant dans la prise de conscience mondiale de la menace que représentent le VIH et le sida pour la sécurité internationale et l'économie mondiale, en plus de leur dimension de catastrophe humanitaire. Il comptait au nombre de ceux qui ont bataillé pour que des ressources supplémentaires considérables soient allouées à la lutte contre le VIH et le sida et il a plaidé sans relâche en faveur de l'engagement du secteur privé dans le combat contre la pandémie et pour faire du dépistage et de la prévention des aspects cruciaux de cette lutte.

La lutte contre le VIH et le sida a perdu l'un de ses ambassadeurs les plus influents et les plus passionnés. Richard Holbrooke manquera à tous ceux qui l'ont connu et aux millions de personnes qui ont bénéficié de son action.

Les membres du Conseil d'administration et le personnel du Fonds mondial adressent leurs pensées à l'épouse, aux enfants et aux petits-enfants de l'ambassadeur Holbrooke.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Renforcement de l'appui du Fonds mondial à la santé maternelle, néonatale et infantile

Décision GF/B22/DP15 :

Le Conseil d'administration :

1. prend acte du document présenté par le Secrétariat sur les options et les implications éventuelles en ce qui concerne le renforcement des contributions du Fonds mondial à la santé maternelle, néonatale et infantile (GF/B22/DP4, annexe 3), dans la lignée de sa précédente décision libellée « Étude des options d'optimisation des synergies avec la santé maternelle et infantile » (GF/B21/DP20) ;
2. encourage les pays concernés à étoffer le volet santé maternelle, néonatale et infantile de leurs investissements soutenus par le Fonds mondial, en utilisant au mieux les facilités existantes en vue d'une programmation intégrée comme le prévoyait la décision précitée ;
3. demande au Secrétariat d'élaborer, sous la supervision du Comité du portefeuille et de la mise en œuvre et en collaboration avec ses partenaires, une orientation claire (incluant des indicateurs) à l'adresse des pays pour renforcer le volet santé maternelle, néonatale et infantile de leurs investissements dans la lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et pour le renforcement des systèmes de santé. Dans le cadre de cette tâche, le Secrétariat précisera les conséquences opérationnelles et budgétaires du déploiement de cette orientation ; et
4. reconnaît la nécessité de définir des possibilités d'engagement accru et à plus long terme du Fonds mondial en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, dans le cadre du processus d'élaboration de sa stratégie.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Processus d'élaboration de la stratégie du Fonds mondial

Décision GF/B22/DP16 :

Le Conseil d'administration reconnaît que le Fonds mondial devrait être guidé par une stratégie témoignant des principes de son document cadre. Les travaux d'élaboration de la prochaine stratégie devraient s'appuyer sur les six grands objectifs débattus lors du séminaire du Conseil d'administration des 10 et 11 décembre 2010 et présentés dans le résumé le Président en a fait (GF/B22/19) et dans le rapport définitif sur ce séminaire.

Le Conseil d'administration décide que la prochaine stratégie couvrira la période s'étendant jusqu'à fin 2016, avec un bilan d'étape en 2014.

Cette stratégie sera décrite dans un document de haut niveau concis qui fixera les grandes lignes de l'orientation stratégique du Fonds mondial (le « document de stratégie ») et sera précisée dans un plan de mise en œuvre (le « plan de mise en œuvre »). La stratégie tiendra compte du plan d'action du groupe de travail en charge de la réforme.

Le Comité de la politique et de la stratégie orientera les travaux d'élaboration de la stratégie et fera des recommandations au Conseil d'administration. Le Secrétariat participera activement à cette élaboration et aux délibérations y afférentes, et veillera à la création de tout contenu éventuellement nécessaire.

Le Conseil d'administration demande au Comité de la politique et de la stratégie d'élaborer un projet complet de document de stratégie incluant des objectifs, des cibles et des initiatives stratégiques qui seront débattus à la réunion du Conseil de mai 2011. À ce stade, le Secrétariat élaborera le plan de mise en œuvre de la stratégie. Le Comité de la politique et de la stratégie s'emploiera à obtenir des apports appropriés sur la stratégie lors du quatrième Forum de Partenariat (en consultation avec le comité directeur de ce forum, qui le conseillera sur la nature de ces apports). Le document de stratégie définitif et son plan de mise en œuvre seront approuvés lors de la réunion du Conseil fin 2011.

L'incidence de cette décision sur le budget de fonctionnement 2011 est estimée à 165 000 dollars US environ pour les honoraires des consultants et les frais de déplacement. Le budget de fonctionnement proposé pour 2011 ne tient pas compte de cette somme.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Direction des comités :
Président du Comité d'éthique

Décision GF/B22/DP17 :

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Karlo Boras, du Groupe constitutif des ONG de développement, comme Président du Comité d'éthique à compter de la date de la présente décision jusqu'à l'ajournement de la première réunion du Conseil d'administration de 2011. Il remplace ainsi le président sortant, le docteur Bobby John.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Gestion des devises dans le budget

Décision GF/B22/DP18 :

Le Conseil d'administration reconnaît qu'un pourcentage notable du budget de fonctionnement est libellé en francs suisses (CHF) alors que le budget est présenté en dollars US (USD) et que la monnaie servant à l'établissement des rapports au Fonds mondial est le dollar US.

Afin de pouvoir approuver le budget en dollars US avec plus de certitude, le Conseil d'administration décide d'habiliter le Secrétariat à gérer les transactions en devises de façon à prémunir autant que possible le budget de l'instabilité du taux de change entre le dollar US et le franc suisse.

En outre, le Conseil d'administration autorise le Directeur exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires pour maîtriser cette situation.

Les mesures précitées seront soumises à la supervision du Comité des finances et de la vérification.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Budget de fonctionnement 2011

Décision GF/B22/DP19 :

Le Conseil d'administration approuve le budget de fonctionnement pour 2011 d'un montant de 324,7 millions de dollars US figurant à l'annexe 1 du rapport présenté par le Comité des finances et de la vérification à la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (GF/B22/6), basé sur le taux de change applicable le jour de la publication du rapport du Comité des finances et de la vérification.

Après l'approbation du budget, le Secrétariat conclura un contrat à terme de gré à gré avec une banque à la réputation bien établie. Dans l'éventualité où le taux de change déterminé à la date de signature du contrat entraînerait une modification du budget, le Secrétariat en aviserait le Conseil d'administration. Le nouveau montant serait alors considéré comme le budget de fonctionnement approuvé pour 2011.

L'utilisation de toute partie des 3 millions de dollars US provisionnés pour les imprévus dans le budget du Bureau de l'Inspecteur général pour 2011 sera soumise à l'approbation préalable du Comité des finances et de la vérification.

Les incidences budgétaires de cette décision, qui comprend l'affectation de sept postes supplémentaires au Bureau de l'Inspecteur général pour 2011, s'élèvent à 324,7 millions de dollars US pour 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Créances dues

Décision GF/B22/DP20 :

Le Conseil d'administration décide que le nom des organisations chargées de la mise en œuvre et l'équivalent en dollars US (USD) des montants dus au Fonds mondial figureront dans le rapport annuel.

Le Conseil d'administration décide par ailleurs que le nom des donateurs et l'équivalent en dollars US des montants promis au Fonds mondial mais dont le paiement est en retard figureront également dans le rapport annuel.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Privilèges et immunités

Décision GF/B22/DP21 :

Le Conseil d'administration prend acte des difficultés et des risques sérieux auxquels le personnel du Fonds mondial est confronté dans l'accomplissement de ses tâches dans de nombreux pays, et réaffirme l'importance de l'octroi au Fonds mondial, par les États, des privilèges et immunités nécessaires à un exercice efficace de ses fonctions et à une bonne utilisation de ses ressources (conformément à la décision du Conseil d'administration rendue par voie électronique le 14 décembre 2009 (EDP/09/32)).

Le Conseil d'administration est conscient des mesures prises par le Secrétariat afin d'obtenir des pays du monde entier des privilèges et immunités pour le Fonds mondial. À cet égard, il se réjouit de la signature, par le Gouvernement moldave, de l'accord relatif aux privilèges et aux immunités du Fonds mondial.

Le Conseil d'administration rappelle qu'il est essentiel que le Fonds mondial poursuive ses efforts pour obtenir des privilèges et immunités, et exhorte les parties prenantes concernées, notamment tous les membres du Conseil et leurs groupes constitutifs respectifs, à soutenir, faciliter et promouvoir lesdits efforts avec toute la célérité voulue.

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de l'informer régulièrement des avancées en la matière.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

**Politique globale de financement :
Réserve d'engagement pour la reconduction des subventions**

Décision GF/B22/DP22 :

Afin de garantir la disponibilité de financements pour la reconduction des subventions en période de reconstitution des ressources (ou pendant une période prédéterminée), le Conseil d'administration décide de créer une réserve d'engagement. Le montant des actifs identifiés comme disponibles pour l'approbation d'une nouvelle série pourrait alors être minoré du montant à affecter à la réserve, de façon à assurer le financement du renouvellement des subventions programmé pendant les trois années suivantes.

Le Conseil d'administration amende la Politique globale de financement¹ dont il supprime la section 3.d qu'il remplace par ce qui suit :

« Le Conseil d'administration peut approuver des propositions et engager des fonds en vue de s'acquitter des obligations financières résultantes, à hauteur du montant cumulatif et non engagé des actifs dont le Conseil décidera qu'il sera disponible au moment où le Secrétariat engage les fonds, dans le cadre des accords de subventions concernés. Lorsqu'il décidera du montant disponible, le Conseil réservera le montant des actifs nécessaires pour satisfaire aux besoins prévus de reconduction de subventions pendant les trois années suivantes (« réserve d'engagement »), en tenant compte des projections relatives aux contributions des donateurs disponibles pour ces trois années communiquées par le Comité des finances et de la vérification avec le soutien du Secrétariat. »

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

1. Disponible (version anglaise) à l'adresse http://www.theglobalfund.org/documents/comprehensive_funding_policy.pdf (politique approuvée lors de la sixième réunion du Conseil d'administration, amendée lors de ses treizième, quinzième et vingtième réunions).

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

**Politique globale de financement :
Portions ne donnant lieu à aucune réserve des contributions pluriannuelles prises en
compte en tant qu'actifs**

Décision GF/B22/DP23 :

Prenant acte de la décision du Conseil d'administration (GF/B21/EDP20, 10 septembre 2010) d'approuver l'utilisation d'accords de contribution pluriannuelle, de préférence sans qu'ils soient soumis à conditions, en tant que principal mécanisme régissant les promesses et les contributions des donateurs au Fonds mondial, le Conseil d'administration décide de considérer les portions de ces contributions ne donnant lieu à aucune réserve comme des actifs relevant de la catégorie des obligations similaires (« *or similar obligations* ») de la section 4 de la Politique globale de financement.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Utilisation de billets à ordre innovants par des fondations privées

Décision GF/B22/DP24 :

Le Conseil d'administration :

1. fait référence à sa décision EDP/B21/20 sur les contributions pluriannuelles et les billets à ordre de donateurs privés, adoptée le 13 septembre 2010 par vote électronique pour autoriser l'utilisation de billets à ordre par les donateurs privés comme moyen de contribution au Fonds mondial ;
2. reconnaît le potentiel qu'offre au Fonds mondial la mobilisation de ressources additionnelles provenant de fondations privées par l'utilisation de billets à ordre à long terme novateurs, tout en étant attentif aux coûts d'opportunité associés ;
3. note que les instruments auxquels recourent les donateurs pour leurs contributions ne doivent pas aller à l'encontre des principes et des exigences définis dans la Politique globale de financement, notamment les conditions dans lesquelles les instruments peuvent être considérés comme des actifs en vue de déterminer l'autorisation d'engagement des dépenses ;
4. prend acte de la pratique du Fonds mondial qui consiste à accepter des billets à ordre avec des calendriers d'encaissement prévoyant des paiements annuels sur les trois années à venir, ce qui est conforme au profil de décaissement des subventions et garantit dès lors que le Fonds mondial continuera à répondre aux besoins en la matière ;
5. décide que, pour une période initiale de trois ans, et après approbation par le Comité des finances et de la vérification, le Fonds mondial pourra accepter des billets à ordre émis par des fondations privées ne pouvant être encaissés qu'au terme d'une période de trois ans au minimum (« billets à ordre à long terme »). Toutefois, les billets à ordre à long terme ne seront acceptés que si ces instruments respectent les exigences de la Politique globale de financement et le droit du Fonds mondial à déclencher un encaissement automatique anticipé s'il a besoin de trésorerie pour répondre aux besoins de décaissement des subventions ;
6. décide que le billet à ordre à long terme comme moyen de contribution au Fonds mondial sera limité aux fondations privées ;
7. demande au Secrétariat d'établir une politique instituant un seuil de trésorerie minimum correspondant à six mois de décaissements prévus à tout moment, que le Comité des finances et de la vérification pourra modifier à

tout moment. Ce seuil fixé par le Secrétariat soutiendrait les modalités de décaissement anticipé des billets à ordre à long terme pour autoriser le paiement dès lors que les liquidités dont dispose le Fonds mondial pour financer des décaissements seraient inférieures au seuil de trésorerie minimum requis.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Mesures associées au financement des propositions futures

Décision GF/B22/DP25 :

Le Conseil d'administration convient d'adopter les mesures présentées ci-dessous pour permettre le lancement des possibilités de financement décrites dans la décision GF/B22/DP26.

Processus d'élaboration de la stratégie du Fonds mondial et programme de réformes

Le Conseil d'administration prend acte des processus en cours pour élaborer une nouvelle stratégie et du programme visant à rendre le Fonds mondial plus utile et plus efficace. Rien dans ces décisions ne vise à préjuger des résultats de ces processus ni à les compromettre.

Admissibilité, partage des coûts et établissement des priorités

Le Conseil d'administration affirme l'importance et l'urgence de l'examen mené en ce moment des exigences du Fonds mondial relatives aux critères d'admissibilité, au partage des coûts et à l'établissement des priorités et prendra une décision à ce sujet lors de sa première réunion de 2011 (GF/B22/DP8). Il décide aujourd'hui que les exigences modifiées, qui devront être approuvées à sa vingt-troisième réunion, s'appliqueront à toutes les possibilités de financement décrites dans la décision GF/B22/DP26.

Évaluation de l'impact de l'interruption de programmes lors de la réunion du Conseil d'administration de mai 2011

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat d'entreprendre une analyse de l'impact potentiel de l'interruption de la mise en œuvre de programmes due au report des décisions de financement pour la série 11, qui seront prises lors de la première réunion de 2012 plutôt que fin 2011, et de présenter ses conclusions sur ce point au Comité des finances et de la vérification ainsi qu'au Comité du portefeuille et de la mise en œuvre.

Sur la base de cette analyse, le Comité des finances et de la vérification formulera une recommandation au Conseil d'administration portant sur les mesures éventuellement nécessaires pour atténuer l'impact des interruptions de programmes identifiées. Le Conseil décidera alors, pendant sa réunion de mai 2011, s'il convient d'appliquer aussi à la série 9 les dispositions relatives au financement des engagements additionnels, telles que décrites ci-après pour la série 10, dans le but :

- de libérer des ressources en vue d'atténuer l'impact des interruptions de programmes imputables au calendrier de la série 11 ; et
- de libérer des ressources pour faire face à la demande, notamment à la deuxième phase de demandes de subventions au titre de la stratégie nationale et au projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé.

Financement d'engagements additionnels pour la série 10

Le Conseil d'administration fait référence à la décision adoptée lors de sa vingtième réunion (GF/B20/DP9) visant à prendre des engagements additionnels de financement répartis en deux tranches, pour une période initiale de deux ans et une période supplémentaire d'un an.

Le Conseil d'administration décide aujourd'hui, pour les engagements additionnels liés aux seules propositions de la série 10, de réaliser ces engagements en trois tranches d'une année chacune. Cette mesure est adoptée à titre exceptionnel pour favoriser un engagement des ressources plus efficace et plus régulier pendant le troisième cycle de reconstitution des ressources et par dérogation aux dispositions du paragraphe 3.c de la Politique globale de financement.

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de mettre en œuvre cette décision de manière à minimiser les incertitudes de financement et les coûts de transactions.

Relèvement des plafonds actuels sur les engagements additionnels pour les propositions des séries 8 et 9 et pour la première phase d'apprentissage des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale

Le Conseil d'administration décide de porter de 75 % à 90 % les limites imposées aux propositions des séries 8 et 9 et à la première phase d'apprentissage des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale. Ce faisant, il fait référence aux décisions prises lors de ses dix-huitième et vingtième réunions (GF/B18/DP13 et GF/B20/DP9), qui prévoyaient que les limites qu'elles décrivaient seraient portées de 75 % à 90 % lorsque de nouvelles ressources seraient disponibles, et sous réserve d'approbation par le Conseil.

Mise en œuvre du financement en fonction des résultats

Le Conseil d'administration reconnaît l'importance de la mise en œuvre du financement en fonction des résultats en tant que principe fondamental du Fonds mondial.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de renforcer l'application des principes de financement en fonction des résultats, eu égard à l'utilisation des fonds et aux résultats des subventions en cours. Il demande au Secrétariat d'envisager une réduction des engagements additionnels, si des résultats insuffisants le justifient, et de travailler avec les instances de coordination nationale et les récipiendaires principaux pour ajuster les cibles de résultats à la lumière des budgets modifiés ; les économies ainsi réalisées pourront permettre l'approbation de nouvelles possibilités de financement.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Lancement de la série 11, de la deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale et d'un projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé

Décision GF/B22/DP26 :

Le Conseil d'administration fait référence à la décision « Mesures associées au financement des propositions futures » qu'il a prise lors de sa vingt-deuxième réunion.

Le Conseil d'administration reconnaît qu'il lui incombe de prendre une décision concernant l'admissibilité, le partage des coûts et l'établissement des priorités lors de sa vingt-troisième réunion, en vue de lancer la série 11, la deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale et le projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé.

Lancement de la série 11

- a. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de publier un appel à propositions le 15 août 2011, et de fixer la date limite de soumission au 15 décembre 2011.
- b. Le Conseil d'administration prend acte du fait que le Comité du portefeuille et de la mise en œuvre approuvera les formulaires de proposition et les directives pour la série 11, qui intégreront les conditions à respecter dans le cadre de la transition vers la nouvelle architecture des subventions du Fonds mondial et tiendront compte des exigences d'admissibilité, de partage des coûts et d'établissement des priorités découlant des décisions que le Conseil prendra en mai 2011.
- c. Le Conseil d'administration demande que les propositions de la série 11 soient étudiées en temps utile par le Comité technique d'examen des propositions afin de pouvoir être approuvées à la première réunion du Conseil de 2012.

Deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale

Le Conseil d'administration fait référence à sa décision GF/B21/DP4 relative au lancement de la deuxième possibilité de financement des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale (la « deuxième phase ») et approuve aujourd'hui le lancement de cette phase selon le calendrier suivant :

- a. Le Conseil demande au Secrétariat de lancer la deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale en janvier 2011.

- b. Nonobstant cette date de lancement, les décisions du Conseil d'administration concernant les nouvelles exigences en matière d'admissibilité, de partage des coûts et d'établissement des priorités s'appliqueront à la deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale.
- c. Le Conseil d'administration demande que les propositions de la deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale soient étudiées en temps utile par le Comité technique d'examen des propositions afin de pouvoir être approuvées à la première réunion du Conseil de 2012.

Projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé

Le Conseil d'administration fait référence à la décision GF/B21/DP5 qu'il a prise lors de sa vingt-unième réunion et en vertu de laquelle il peut approuver des demandes de financement émanant d'un projet pilote dans quatre ou cinq pays en même temps que celles de la série 11.

Le Conseil d'administration note qu'à sa quatorzième réunion tenue en octobre 2010, le Comité de la politique et de la stratégie, sous l'autorité déléguée du Conseil, a approuvé la conception du projet pilote pour la démarche reprise comme « option 2 de la voie 2 » de la plateforme de financement des systèmes de santé.

En conséquence, le Conseil approuve le lancement du projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé, selon les modalités suivantes :

- a. Le Conseil demande au Secrétariat de lancer le projet pilote aux alentours de janvier 2011.
- b. Nonobstant cette date de lancement, les décisions du Conseil d'administration concernant les nouvelles exigences en matière d'admissibilité, de partage des coûts et d'établissement des priorités s'appliqueront à ce projet pilote.
- c. Le Conseil d'administration prend acte du fait que le Comité du portefeuille et de la mise en œuvre approuvera le formulaire de proposition et les directives pour le projet pilote.
- d. Le Conseil d'administration demande que les propositions du projet pilote soient étudiées en temps utile par le Comité technique d'examen des propositions afin de pouvoir être approuvées à la première réunion du Conseil de 2012.

Lancement de possibilités de financement au-delà de 2011 :

Le Conseil d'administration fait référence à la décision relative à l'établissement de dates fixes pour les séries (GF/B14/DP12) qu'il a prise lors de sa quatorzième réunion aux fins d'annoncer publiquement les futures séries de financement suffisamment à l'avance.

En conséquence, le Conseil d'administration décide de lancer la série 12 (et les autres possibilités de financement¹) pendant le troisième cycle de reconstitution des ressources, c'est-à-dire le 31 décembre 2013 au plus tard. Sur la base des actifs disponibles, il pourra décider de lancer cet appel à propositions bien avant le 31 décembre 2013, en vue d'arrêter ses décisions de financement en 2013, et prend

acte du fait qu'une telle démarche pourrait contribuer à soutenir le besoin urgent d'une intensification continue du combat contre les trois maladies.

Le Conseil d'administration délègue son autorité au Comité des finances et de la vérification pour que ce dernier approuve l'incidence de cette décision sur le budget.

1. Pouvant inclure des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale ou de la plateforme de financement des systèmes de santé.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Approbation des propositions de la série 10

Décision GF/B22/DP27 :

1. Le Conseil d'administration approuve le financement de toutes les propositions de la série 10 recommandées et classées par le Comité technique d'évaluation des propositions dans la « Catégorie 1 », la « Catégorie 2 » et la « Catégorie 2B », sous réserve des dispositions ci-après.
2. Le Conseil d'administration approuve le financement, pour une période initiale de deux ans, de toutes les propositions de la série 10 recommandées et classées par le Comité technique d'évaluation des propositions dans la « Catégorie 1 », la « Catégorie 2 » et la « Catégorie 2B » telles que définies dans l'annexe 1 du document GF/B22/13, sous réserve des dispositions des paragraphes 3, 4 et 5 ci-après. Cette décision concerne toutes les propositions de la série 10 mettant l'accent sur les populations les plus exposées au VIH et au sida, soumises dans le cadre de la réserve spécifique mentionnée dans la décision « Établissement des priorités de financement des propositions de la série 10 recommandées par le TRP » (GF/B21/DP18) et dont le Comité technique d'évaluation des propositions a recommandé qu'elles soient financées.
3. Les candidats ayant soumis des propositions dont le financement est recommandé et qui relèvent de la « Catégorie 1 » (telle que définie dans l'annexe 1 du document GF/B22/13) mèneront à terme la procédure de réponse aux demandes d'éclaircissement du Comité technique d'évaluation des propositions, telle que décrite dans l'approbation écrite du Président et/ou du Vice-président de ce comité, dans les huit semaines suivant la réception de la notification écrite de la décision du Conseil d'administration envoyée par le Secrétariat.
4. Les candidats ayant soumis des propositions dont le financement est recommandé et qui relèvent de la « Catégorie 2 », y compris le sous-ensemble de propositions constituant la « Catégorie 2B » (telle que définie dans l'annexe 1 du document GF/B22/13) :
 - a. fourniront une première réponse écrite détaillée aux demandes d'éclaircissement et d'ajustement du Comité technique d'évaluation des propositions, dans les six semaines suivant la réception de la notification écrite de la décision du Conseil d'administration envoyée par le Secrétariat ; et
 - b. mèneront à terme la procédure de réponse aux demandes d'éclaircissement du Comité technique d'évaluation des propositions,

telle que décrite dans l'approbation écrite du Président et/ou du Vice-président de ce comité, dans les trois mois suivant la réception par le Secrétariat de la première réponse détaillée du candidat aux demandes d'éclaircissement et/ou d'ajustement.

5. Comme l'exige la Politique sur le niveau de revenu et le partage des coûts, le montant pendant la durée de vie des subventions des propositions approuvées pour la série 10 et mises en œuvre dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) ne pourra pas excéder la limite maximale collective de 10 pour cent du montant pendant la durée de vie des subventions de l'ensemble des propositions approuvées pour la série 10. Le Conseil d'administration note que cette limite sera appliquée lors de l'approbation d'engagements additionnels pour les propositions approuvées pour la série 10 et concernant des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure).
6. Le Conseil d'administration n'approuve pas le financement des propositions recommandées et classées dans la « Catégorie 3 » (telle que définie dans l'annexe 1 du document GF/B22/13) par le Comité technique d'évaluation des propositions. Les candidats concernés sont invités à revoir leur proposition en profondeur et à la soumettre de nouveau à l'occasion d'une future série de financements.
7. Le Conseil d'administration n'approuve pas le financement des propositions recommandées et classées dans la « Catégorie 4 » (telle que définie dans l'annexe 1 du document GF/B22/13) par le Comité technique d'évaluation des propositions.
8. Le Conseil d'administration prend acte de la requête du Comité technique d'évaluation des propositions qui souhaite un soutien supplémentaire en matière d'analyse financière dans le cadre du processus de réponse aux demandes d'éclaircissement, et demande au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires.
9. Préalablement à la signature d'un accord de subvention, le Secrétariat devra confirmer, autant que faire se peut sur la base des informations dont il dispose, que le budget de la subvention répond à des critères satisfaisants de rapport coût/efficacité, y compris pour les coûts unitaires.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration
Sofia (Bulgarie), du 13 au 15 décembre 2010

Renouvellement du mandat du Directeur exécutif

Décision GF/B22/DP28 :

Conformément à la section 26 des procédures de fonctionnement du Conseil d'administration, et eu égard à l'évaluation satisfaisante des résultats obtenus par le professeur Michel Kazatchkine dans le cadre de ses fonctions de Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Conseil décide de prolonger de trois ans le mandat actuel de M. Kazatchkine, de la fin de son mandat actuel jusqu'à la fin du mois au cours duquel se tiendra la première réunion du Conseil de 2014.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

Simon Bland
Rapporteur

Paula Hacopian
Secrétariat